

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE  
LE LUNDI 8 AVRIL 2024 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT  
SITUÉ AU 103 RUE LEBLANC.**

**Sont présent(e)s :**

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5

M. Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier

**Absents :**

M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

**Ouverture de la séance**

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h01

Deux personnes assistent à la séance.

**Ordre du jour**

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024
4. CONSEIL MUNICIPAL
- 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
- 6.2. Dépôt des états financiers internes de mars 2024
- 6.3. PRABAM reddition de compte finale
- 6.4. Dépôt des contrats de 25 000\$ et plus pour 2023
- 6.5. Autorisation de paiement à Mallette
- 6.6. Adhésion au programme d'assurances collectives de la FQM et à un contrat d'assurances collectives
- 6.7. Adoption Règlement 325-24 portant sur la rémunération des élus
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE  
Pas de point à traiter
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
- 8.1. Acceptation d'appel d'offres pour le mazout et le diesel
- 8.2. Réparation sur la niveleuse
9. HYGIÈNE DU MILIEU  
Pas de point à traiter

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1. Demande de commandite Grand Air Mitis
- 10.2. Demande de commandite Harmonie du Mistral
- 10.3. Entente de partenariat avec Le Marché Public du Hauts-Plateaux
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT  
Pas de point à traiter
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**24-04-050 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-04-051 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS**

**Ensemble du conseil :**

**M. Georges Deschênes : Maire**

- Régie des Matières résiduelles : La régie s'occupe des appels d'offres pour 2025 et effectuera aussi des appels d'offres pour des camions-bennes à ordures;
- La MRC mettre en œuvre un programme d'aide de 150 000\$ afin d'aider l'accessibilité aux entreprises agricoles.

**M. Sylvain Deschênes, conseiller : siège n° : 1**

- Nous avons reçu la confirmation d'une aide de 100 000\$ pour les chemins via le PPA-CE;
- Avec les récentes tempêtes de fin d'hiver l'état du réseau routier s'est beaucoup dégradé et des interventions seront nécessaires.

**M. Étienne Lévesque, conseiller : siège n° : 2**

Absent

**M. Stéphane Deschênes, conseiller : siège n° : 3**

Absent

- **M. Guillaume Lavoie, conseiller :** siège n° : 4  
Loisirs : les activités de la patinoire tirent à leurs fins.

- **Mme Meggie Lévesque Parent, conseillère :** siège n° : 5  
Rien à signaler.

**M. Waren Soucy, conseiller :** siège n° : 6  
Absent

## 5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

**Chambre de commerce et industrie Mont-Joli-Mitis :** offre à la municipalité d'adhérer comme membre;

**Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :** informe la municipalité sur la Déclaration de réciprocité et de l'enveloppe de 10 000 000\$ octroyée aux municipalités.

24-04-052

### 6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer en date du 31 mars 2024 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

**ATTENDU QUE** cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

**ATTENDU QUE** la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Lévesque Parent

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 mars 2024 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

Chèques #25341 à 253475	46 580.82\$
Dépôt direct # 500421 à 500439	98 126.71\$
Prélèvements #3697 à 3726	53 692.12\$
Salaires élus (mars)	2 777.58\$
Salaires employés (18/02 au 23/03/2024)	42 339.75\$
Salaires pompier (18/02 au 23/03/2024)	1 404.54\$
<b>Total</b>	<b>244 921.52\$</b>

**QUE** le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-053

### 6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER MARS 2024

**ATTENDU QUE** les états financiers intérimaires au 31 mars 2024 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

**ATTENDU QUE** les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-04-054**

### **6.3- PRABAM REDDITION DE COMPTE FINALE**

**ATTENDU QUE** le 21 juin 2021 la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation madame Andrée Laforest a annoncé une aide financière de 99 640\$ à la municipalité dans le cadre du programme PRABAM;

**ATTENDU QUE** les travaux admissibles ont été effectués sur la caserne incendie et sur le centre communautaire;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier monsieur Frédérick Lee soit nommé pour signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski tous les documents nécessaires de la reddition de compte du programme PRABAM;

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale;

**QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide du PRABAM et elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.4- DÉPÔT DES CONTRATS DE 25 000\$ ET PLUS POUR 2023**

Le greffier-trésorier monsieur Frédérick Lee dépose la liste des fournisseurs ayant totalisés des achats supérieurs à 25 000\$ pour l'année 2023.

La liste est jointe à ce procès-verbal.

**24-04-055**

### **6.5- AUTORISATION DE PAIEMENT À MALLETTTE**

**ATTENDU QUE** la firme Mallette a effectué les audits financiers de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski pour l'année 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la facture #191105 au montant de 11 687.21\$ taxes incluses à la firme Mallette pour les audits financiers 2023;

**QUE** cette charge soit imputée au compte # 02-13000-413 (comptabilité et vérification).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-04-056**

**6.6- ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCES COLLECTIVES DE LA FQM ET À UN CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

**CONSIDÉRANT QU'**à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

**CONSIDÉRANT QUE** le Contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le Contrat est renouvelable automatiquement toutes les années;

.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

**QUE** le conseil municipal adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 8 avril 2024;

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustements de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

**QUE** la municipalité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

**QUE** la municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

**QUE** la municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

**QUE** la municipalité donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuares conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

**QUE** la municipalité accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuares conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

**QUE** la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

**QUE** la présente résolution soit immédiate et révoque toute autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-04-057 6.7- ADOPTION RÈGLEMENT 325-24 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du règlement 325-24 portant sur la rémunération des élus a été donné le 5 février 2024 et que lors de cette séance le projet de règlement a été déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement 325-24 portant sur la rémunération des élus

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-04-058 8.1- ACCEPTATION D'APPEL D'OFFRES POUR LE MAZOUT ET LE DIESEL**

**ATTENDU QU'**un appel d'offres a été déposé par la municipalité pour des prix sur le diesel et le mazout pour les années 2024 à 2027 ;

**ATTENDU QU'**une seule entreprise a soumis, des prix sur les deux produits soient :

			Propulse Énergies
Diesel			-0,0270 \$
Mazout			-0,0270 \$

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Lévesque Parent

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la soumission de Propulse Énergies pour ses approvisionnements en diesel et en mazout du 1er juin 2024 au 31 mai 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-04-059**

### **8.2- RÉPARATION SUR LA NIVELEUSE**

**ATTENDU QUE** la niveleuse de la municipalité a divers bris qui l'empêchent de donner son plein rendement;

**ATTENDU QUE** le printemps hâtif de 2024 devance les travaux nécessaires à la remise en état des routes et rangs de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le directeur général Frédérick Lee et le responsable des travaux publics monsieur Éric Rioux à faire réparer par une firme externe la niveleuse afin que cette dernière soit réparée dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-04-060**

### **10.1 - DEMANDE DE COMMANDITE GRAND AIR MITIS**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie une commandite de 50\$ à Grand Air Mitis pour ses activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**24-04-061**

### **10.2 - DEMANDE DE COMMANDITE HARMONIE DU MISTRAL**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski contribue pour un montant de 50.00\$ à l'Harmonie du Mistral pour ses différents projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-062

**10.3 - ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE MARCHÉ PUBLIC DU HAUTS-PLATEAUX**

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'établir une entente entre le Marché Public des Hauts-Plateaux et la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Lévesque Parent

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski mandate monsieur Frédérick Lee directeur général pour signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski le protocole avec le Marché Public des Hauts-Plateaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES**

24-04-063

**14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

DE lever l'assemblée il est 20h22

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire

\_\_\_\_\_  
Frédérick Lee  
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire